

DÉLIBÉRATION DU CCAS AMBROISE CROZIAT

Séance du 17/06/2026

Modification des modalités de l'abondement communal au dispositif départemental« Tremplin Jeune Citoyen »

N° 2026 - 20

Le Conseil d'administration légalement convoqué le 9/06/2026, s'est réuni le 17/06/2026 à 18 heures, sous la présidence de Monsieur Jules THOMAS, Vice-président du CCAS Ambroise Croizat, en l'absence du Président, dans la salle du conseil municipal de la mairie de Marcoussis.

Etaient présent.e.s sur 15 administrat.eur.ice.s :

Mesdames Agnès ANDRIEU, Jade BENADY, Noémie GERVET-MOUCHAIN, Emmanuelle GREZE, Stéphanie GUILLORY, Fabienne MATHIS et Véronique MILLELI TESTA ;

Messieurs Philippe ARNAUD, Jérôme PLATEAU et Jules THOMAS ;

10 présent.e.s formant la majorité des membres en exercice.

Absent.e.s excusé.e.s ayant donné procuration : 0.

Absent.e.s :

Madame Patricia BLAISE.

Messieurs Jérôme CAUËT, Thierry CUISIN, Grégoire FISSON et Roland MASSARD.

Nombre de votant.e.s : 10

Rapporteur : Monsieur Jule THOMAS

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU le règlement intérieur du dispositif « Tremplin Jeune Citoyen » 2026 proposé par le Conseil départemental de l'Essonne ;

VU la délibération n°2021-10 du CCAS de Marcoussis relative à la participation du CCAS au dispositif départemental « Tremplin Citoyen » ;

VU la délibération n°2023-10 du CCAS de Marcoussis relative à l'abondement du CCAS dans le cadre du nouveau dispositif départemental « Tremplin Jeune Citoyen » ;

CONSIDÉRANT que le dispositif départemental « Tremplin Jeune Citoyen », mis en œuvre par le Conseil départemental de l'Essonne dans le cadre de sa politique jeunesse, vise à encourager l'engagement citoyen des jeunes essonnais en contrepartie d'une aide financière destinée à soutenir leurs projets d'autonomie ;

CONSIDÉRANT l'évolution des modalités du dispositif depuis sa création :

- En 2021 : aide de 400 € pour 40 heures d'engagement citoyen destinée aux jeunes de 16 à 25 ans ;
- En 2023 :
 - ⇒ 15 à 17 ans : 200 € pour 20 heures d'engagement ;
 - ⇒ 18 à 25 ans : 400 € pour 40 heures d'engagement ;
- À compter de 2026 :
 - ⇒ 15 à 17 ans : 150 € pour 15 heures d'engagement ;
 - ⇒ 18 à 21 ans : 250 € pour 25 heures d'engagement ;

CONSIDÉRANT que le CCAS de Marcoussis accompagne ce dispositif depuis son origine par la mise en place d'un abondement communal destiné aux jeunes réalisant leur mission d'engagement sur le territoire communal, au sein d'associations locales ou des services municipaux ;

CONSIDÉRANT que, malgré la diminution du nombre d'heures d'engagement et l'évolution des modalités départementales, le CCAS de Marcoussis souhaite maintenir le niveau de son soutien afin de continuer à valoriser et encourager l'engagement citoyen des jeunes Marcoussisais ;

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

DÉCIDE de maintenir le principe et le niveau de l'abondement communal attribué dans le cadre du dispositif « Tremplin Jeune Citoyen ».

FIXE les montants de l'abondement communal comme suit :

- 100 € pour les jeunes âgés de 15 à 17 ans réalisant 15 heures d'engagement ;
- 200 € pour les jeunes âgés de 18 à 21 ans réalisant 25 heures d'engagement.

DIT que ces montants s'appliquent à compter de l'entrée en vigueur des nouvelles modalités du dispositif départemental « Tremplin Jeune Citoyen ».

AUTORISE le Vice-président du CCAS à signer le règlement intérieur du dispositif « Tremplin Jeune Citoyen » 2026 ainsi que tout acte ou document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

DIT que les modalités de recours relatives à la présente délibération relèvent du tribunal administratif compétent, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État et de sa publication.

DIT que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète de l'Essonne.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits

**Le Vice-président du CCAS,
Jules THOMAS**



Accusé de réception en préfecture
091-269102927-20260617-Delib2026-20-DE
Date de télétransmission : 08/07/2026
Date de réception préfecture : 08/07/2026